



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSSES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n°2026-29 Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et désignation des représentants

Exposé

Madame la Maire rappelle le décret 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000 concernant la composition, le statut et le fonctionnement du C.C.A.S.

Le nombre des membres est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite de 8 membres élus et 8 membres non élus et ne peut être inférieur à 4 membres élus et 4 membres nommés.

Madame la Maire propose que le nombre de membres du C.C.A.S. soit porté à 12 membres (soit 6 membres élus et 6 membres nommés)

Les intéressé(e)s sont :

Charlotte MOËNNARD, Guillaume VERGER,
Nicolas DOLIN, Frédérique CHANSAREL,
Florence JEULIN-CARREY, Benjamin PARIS

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

De porter à 12 le nombre de membres du C.C.A.S.

Sont désignés membres élus du CCAS :

- Charlotte MOËNNARD, Guillaume VERGER, -
- Nicolas DOLIN, Frédérique CHANSAREL,
- Florence JEULIN-CARREY, Benjamin PARIS

La délibération est adoptée à :

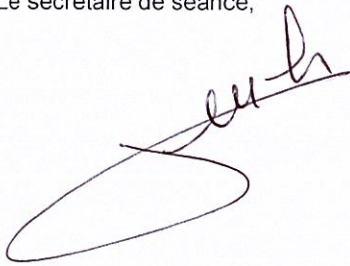
19

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,



La Maire,
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 031-213101843-20260320-CM032026_202629-DE

